PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 JANVIER 2001

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 21 décembre 2000, accompagnée d'un ordre du jour comportant 10 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 45 présents

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, le nouveau siècle compte à peine deux jours. Aussi, je vous adresse, à toutes et à tous, mes vœux de bonheur et de prospérité. Je vous souhaite une vie personnelle exaltante et valorisante et j'émets également le vœu que ce 21ème siècle sera le siècle de la paix, de l'éradication de la faim dans le monde et du progrès partagé par tous.
Sur ces paroles, je déclare la séance ouverte et cède, sans transition, la parole à Monsieur le Secrétaire communal.

1e objet : Communication :
a/ de la décision de la Députation Permanente du 23 novembre 2000 validant les élections communales du 8 octobre 2000 Secrétariat

b/ de la dépêche de M. le Gouverneur de la Province de Hainaut désignant le Bourgmestre

M. VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Nous avons reçu en date du 12 décembre une dépêche de la Députation permanente qui dit ceci : « La Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut ;
Vu le procès-verbal des élections qui ont eu lieu à Mons le 8 octobre 2000 pour le renouvellement intégral du Conseil communal ;
Vu les pièces y annexées ;
Vu l'article 75 de la Loi électorale communale ;
Considérant qu'aucune réclamation n'a été introduite contre ces élections ; que ledit procès-verbal ne contient aucune observation, ni réclamation ; qu'au surplus, aucune irrégularité grave n'a été constatée dans les opérations ;
Considérant cependant qu'il résulte, après vérification des pièces du dossier d'élections, que le Bureau électoral principal a commis une erreur quant aux voix de préférence à attribuer à M. Marc DARVILLE, candidat de la liste n° 5 ;

Qu'il appert que le nombre total de suffrages à lui attribuer s'élève à 811 et non à 761 ;
Considérant que cette erreur a eu pour conséquence de fausser l'ordre de désignation des élus Conseillers communaux effectifs de la liste n° 5 ;
Considérant, d'autre part, que ledit Bureau a également commis une erreur dans le nombre de voix de préférence à attribuer à Mme Christine HEYLEN, candidate de la liste n° 2 ;
Qu'il appert que le nombre total de suffrages à lui attribuer s'élève à 68 et non à 74 ;
Considérant que cette erreur a eu pour conséquence de changer l'ordre de désignation des candidats suppléants de la liste n° 2 ;
Vu les articles 57, 57 bis et 58 de la Loi électorale communale ;
Considérant que les élus effectifs de la liste n° 5 et les suppléants de la liste n° 2 obtiennent, après dévolution, le total des suffrages repris à la colonne 4 des tableaux ci-après – je vais vous faire grâce de la lecture de ces tableaux qui figureront néanmoins au procès-verbal - ;
Considérant qu'il y a donc lieu de proclamer dans l'ordre les Conseillers communaux de la liste 5 et de désigner dans l'ordre les Conseillers suppléants de la liste 2 ;
Considérant qu'il appartient aux autorités investies de la mission de statuer sur la validité des élections communales, de modifier éventuellement le procès-verbal des élections ;
En exécution de l'article 75 de la Loi électorale communale ;
Ouï, en séance publique, Monsieur le Député permanent Richard WILLAME, en son rapport ;
ARRETE
Article 1 : Le procès-verbal des élections dont il s'agit est modifié comme suit :
Sont proclamés, dans l'ordre, conseillers communaux effectifs de la liste 5 les personnes dont les noms sont repris à l'annexe 1.
Sont désignés, dans l'ordre, en qualité de conseillers communaux suppléants de la liste 2, les personnes dont les noms sont repris à l'annexe II.
Article 2 : Les élections qui ont eu lieu à Mons le 8 octobre 2000 ainsi que les pouvoirs des membres proclamés élus, titulaires et suppléants, sont validés pour le surplus. »

Voilà pour cette communication, Monsieur le Bourgmestre.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur le Secrétaire communal.
Il reste encore la Dépêche de M . le Gouverneur qui est une dépêche relativement importante.
Monsieur le Secrétaire communal, auriez-vous l'amabilité de la lire ?

M. VANCANWENBERGHE , Secrétaire communal : Immédiatement.
Nous avons reçu le 13 décembre cette Dépêche de M. le Gouverneur qui dit ceci : « J'ai l'honneur de vous faire savoir que M. Elio DI RUPO, désigné en qualité de Bourgmestre de votre Ville, par Arrêté Royal du 5 décembre 2000, a prêté ce jour – c'est-à-dire le 12 décembre – entre mes mains, le serment requis par la Loi » et est annexé à cette Dépêche votre Arrêté Royal de nomination.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, vous voyez qu'il y avait une certaine importance à ce que cette dépêche soit lue.
Alors, sans transition, nous allons procéder à la prestation de serment et à l'installation des conseillers communaux par ordre et suivant la liste des conseillers par ancienneté .

2e objet : Prestation de serment et installation des Conseillers communaux
Secrétariat C/1

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vais citer chaque fois votre nom, Mesdames et Messieurs les Conseillers. Je vous demanderai de bien vouloir prêter le serment, le serment que vous connaissez qui est de jurer fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge. Je peux comprendre que chez certains, une émotion – compte tenu du caractère solennel du moment – puisse vous étreindre et dès lors, dans votre farde, vous devriez trouver les mots qui vous permettent de prêter serment sans devoir recommencer.
Je vous demanderai de bien vouloir vous lever, prêter serment et je commencerai par M. Jacques HAMAIDE.

M. Jacques HAMAIDE : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, je vous donne acte et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal. Monsieur Jacques HAMAIDE, permettez-moi, en mon nom personnel et au nom de tous les conseillers, de saluer le travail que vous avez réalisé durant de très nombreuses années dans cette ville ; vous avez été tantôt Conseiller communal, tantôt Echevin, tantôt Premier Echevin et je pense que cette ville n'a qu'à se réjouir du travail que vous avez réalisé. Croyez que nous vous en sommes tous redevables et nous vous remercions du travail que vous-même et votre groupe avez réalisé.
Je demande à Monsieur Bernard BEUGNIES de bien vouloir prêter serment.

M. Bernard BEUGNIES : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur BEUGNIES, je vous donne acte de votre serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.
Monsieur Richard BIEFNOT.

M. Richard BIEFNOT : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.
Monsieur Jean-Pierre DUPONT.

M. Jean-Pierre DUPONT : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur DUPONT. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.
Monsieur Eric BAILLY.

M. Eric BAILLY : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, Monsieur BAILLY. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé Conseiller communal.
Monsieur François COLLETTE.

M. François COLLETTE : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur COLLETTE. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé Conseiller communal.
Monsieur Jean-Claude CARPENTIER.

M. Jean-Claude CARPENTIER : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.
.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur CARPENTIER. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.
Monsieur Michel POIVRE.

M. Michel POIVRE : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur POIVRE. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.
Monsieur Luc ALLART.

M. Luc ALLART : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur ALLART. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.
Monsieur Bernard BIEFNOT.

M. Bernard BIEFNOT : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.
.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur BIEFNOT. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.
Monsieur Jean-Pol DEPLUS.

M. Jean-Pol DEPLUS : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.
.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur DEPLUS. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.
Monsieur Marc DARVILLE.

M. Marc DARVILLE : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.
.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous donne acte, Monsieur DARVILLE, de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.
Madame Geneviève GUEPIN.

Mme Geneviève GUEPIN : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.
.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie Madame GUEPIN. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installée Conseiller communal.
Monsieur Christophe TAQUIN.

M. Christophe TAQUIN : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur TAQUIN. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.
Mademoiselle Mélanie OUALI.

Mlle Mélanie OUALI : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.
.
M. Elio DI RUPO,Bourgmestre : Je vous remercie, Mademoiselle OUALI. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseiller communal.
Monsieur Alain DEBAUGNIES.

M. Alain DEBAUGNIES : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur DEBAUGNIES. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.
Madame Henriette YUNGST.

Mme Henriette YUNGST : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame YUNGST. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseiller communal.
Madame Isabelle MALAISE.

Mme Isabelle MALAISE : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame MALAISE. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseiller communal.
Monsieur Didier SPEER.

M. Didier SPEER : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.
.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur SPEER. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.
Monsieur Richard MILLER.

M. Richard MILLER : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.
.
M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, Monsieur MILLER. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.
Madame Francine CRUVEILLER.

Mme Francine CRUVEILLER : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame CRUVEILLER. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseiller communal.
Mademoiselle Catherine HOUDART.

Mlle Catherine HOUDART : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.
.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Mademoiselle HOUDART. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseiller communal.
Monsieur Achille SAKAS.

M. Achille SAKAS : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.
.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, Monsieur SAKAS. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.
Monsieur Nicolas MARTIN.

M. Nicolas MARTIN : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous donne acte de votre prestation de serment en français et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.
Madame Véronique BLAZE.

Mme Véronique BLAZE : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.
.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie Madame BLAZE. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseiller communal.
Madame Brigitte NAMUR.

Mme Brigitte NAMUR : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.
.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame NAMUR. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseiller communal.
Monsieur Mauro DEL BORRELLO.

M. Mauro DEL BORRELLO : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.
APPLAUDISSEMENRTS.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur DEL BORRELLO. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.
Madame Françoise COLINIA.

Mme Françoise COLINIA : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.
.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame COLINIA. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseiller communal.
Monsieur Jérôme MANDERLIER.

M. Jérôme MANDERLIER : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.
.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur MANDERLIER. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.
Monsieur Bruno ROSSI.

M. Bruno ROSSI : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur ROSSI. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.
Madame Joëlle KAPOMPOLE.

Mme Joëlle KAPOMPOLE : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.
.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame KAPOMPOLE. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseiller communal.
Monsieur Ottavio SODDU.

M. Ottavio SODDU : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, Monsieur SODDU. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.
Monsieur Jacques DE PUYDT.

M. Jacques DE PUYDT : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie Monsieur DE PUYDT. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.
Madame Geneviève ISAAC.

Mme Geneviève ISAAC : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame ISAAC. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseiller communal.
Monsieur Willy MERCIER.

M. Willy MERCIER : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.
.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur MERCIER. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.
Madame Nicole COUSTURIER.

Mme Nicole COUSTURIER : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame COUSTURIER. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseiller communal.
Monsieur Thierry FLAMECOURT.

M. Thierry FLAMECOURT : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur FLAMECOURT. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.
Madame Anne-Marie MERCIER.

Mme Anne-Marie MERCIER : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, Madame MERCIER. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseiller communal.
Madame Christine JOARLETTE.

Mme Christine JOARLETTE : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.
.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame JOARLETTE. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseiller communal.
Madame Joëlle POURBAIX.

Mme Joëlle POURBAIX : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame POURBAIX. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseiller communal.
Mademoiselle Laurence THYSBAERT.

Mlle Laurence THYSBAERT : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Mademoiselle THYSBAERT. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseiller communal.
Madame Léana AGUS.

Mme Léana AGUS : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame AGUS. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseiller communal.
Monsieur Jean-Pierre VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur VISEUR. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.
Monsieur Jean-Marc LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.
.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur LECOCQ. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller communal.

ADOPTE

3e objet : Formation du tableau de préséance des Conseillers communaux
Secrétariat C/2

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : En vous félicitant toutes et tous pour ces brillantes prestations de serment.

Pour ce qui concerne le point suivant, c'est-à-dire la formation du tableau de préséance des Conseillers communaux, ce tableau n'est rien d'autre que l'ordre avec lequel vous avez, les uns et les autres, prêté serment.
Je pense que cela ne souffre pas de discussion, ce dont je vous remercie.

ADOPTE

4e objet : Election des Echevins Secrétariat C/3

5eobjet : Prestation de serment et installation des Echevins Secrétariat C/4

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous passons dès lors au point 4 de l'ordre du jour : « Election des Echevins ».
Pour ce qui concerne le mandat de Premier Echevin, nous sommes saisis d'une seule candidature, celle de M. Richard BIEFNOT.
D'autres candidatures n'ayant pas été reçues dans les délais prescrits, je soumets au vote secret l'élection du Premier Echevin ; donc je répète : le seul candidat est M. Richard BIEFNOT.
Vous votez par « oui » ou par « non ». Si c'est « oui », c'est « oui » pour M. BIEFNOT et si c'est « non », c'est que c'est « non » pour M. BIEFNOT.
Tout le monde a-t-il reçu le bulletin de vote ?
Si je pouvais bénéficier d'un bulletin également.
Les votes sont clôturés. Les huissiers ramassent les bulletins. Je vous invite à rendre les bulletins, sans cela, il faudra recommencer, ce qui est toujours ennuyeux.
45 votes ont été exprimés : 42 « oui » - 2 « non » et 1 blanc.
Sur ce, je demande à Monsieur Richard BIEFNOT de bien vouloir prêter le serment en sa qualité d'Echevin.

M. Richard BIEFNOT : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur BIEFNOT. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous prie de vous installer en qualité d'Echevin et de prendre place à mes côtés.

Le deuxième Echevin : pour ce qui concerne le deuxième Echevin, nous avons reçu la candidature de M. Richard MILLER.
Dès lors, je vous demande de bien vouloir voter « oui » ou « non », mutadis mutandis.
Si c'est « oui », c'est « oui » pour M. MILLER et si c'est « non », c'est « non » pour M. MILLER.
Les votes sont clôturés : 45 votes ont été exprimés : 2 blancs – 5 « non » - 38 « oui ».
Je demande à M. MILLER de bien vouloir prêter le serment constitutionnel.

M. MILLER : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur MILLER. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions d'Echevin. Je crois que vous souhaitiez prendre la parole. Je vous la cède bien volontiers.

M. MILLER, Echevin : Conseiller communal de la Ville de Mons, élu ce jour par le Conseil communal en qualité de Deuxième Echevin de cette même Ville, je déclare me trouver dans l'un des cas d'empêchement visé à l'article 18 de la Nouvelle Loi Communale dès lors que j'exerce la fonction de Ministre des Arts, des Lettres et de l'Audiovisuel de la Communauté française de Belgique.
Dès lors, conformément aux articles 15 et 18 de la même Loi, je sollicite par conséquent du Conseil communal, qu'il prenne acte de cet empêchement et désigne pour me remplacer en tant qu'Echevin, durant la période d'exercice de la fonction qui fait naître cet empêchement, un Conseiller élu sur la même liste que moi.
Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur MILLER. En effet, compte tenu de votre déclaration, nous prenons acte du fait que vous êtes empêché comme Echevin puisque vous exercez la fonction de Ministre, ce qui est conforme à l'article 18 – ler alinéa de la Loi communale et la Loi indique également que ledit Echevin, en l'occurrence vous-même, est remplacé par un Conseiller communal

de nationalité belge désigné par le Conseil communal parmi les élus de la même liste que celle de l'Echevin à remplacer.
Pourriez-vous m'indiquer si vous proposez une personne membre de votre liste qui répond aux conditions ?

M. MILLER, Echevin : J'ai l'honneur, au nom de mon Groupe, de présenter Mme Françoise COLINIA.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je prends acte de cette proposition. Cette proposition étant verbale, il vous est maintenant indiqué de voter par « oui » ou par « non » mais en l'indiquant vous-même sur une feuille de papier qui est déjà prévue sur votre bureau.
Donc si c'est « oui », c'est pour que M. MILLER soit remplacé dans ses fonctions d'Echevin, durant la période de son mandat de Ministre, par Mme COLINIA.
Le vote est terminé : 45 votes se sont exprimés : 3 « blanc » - 6 « non » - 36 « oui ».
Dès lors, Madame, pour que vous puissiez assumer vos fonctions, vous vous devez de prêter serment. Je vous prie de bien vouloir prêter serment.

Mme COLINIA : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installée en qualité d'Echevin et je vous prie de bien vouloir prendre place aux sièges réservés au Collège.
Nous passons au troisième Echevin. Nous avons reçu une seule candidature, celle de Jean-Claude CARPENTIER.
Je vous prie dès lors, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter en accélérant le mouvement.
C'est terminé pour M. CARPENTIER.
Nous n'avons pas les 45 bulletins que nous devrions avoir. Je demande à l'honorable assistance de vérifier car il manque un bulletin. Dans les bulletins que vous avez, est-ce qu'il y a un bulletin qui concerne M. CARPENTIER ?
Nous vous promettons de le mettre dans le lot pour ne pas …

Tout le monde avait voté ?
Dans ces conditions, vous prenez un bulletin blanc devant vous et vous écrivez « oui » ou « non » pour M. CARPENTIER et alors, je demande à l'huissier de reprendre les bulletins ; vérifiez bien que vous prenez 1 seul bulletin.
Monsieur l'huissier, pouvez-vous commencer par ce qui est chez moi l'extrême gauche et l'autre huissier, à l'extrême droite et ne passer aucun membre du Conseil communal qui n'aurait pas remis son bulletin, étant entendu que chez M. MERCIER, il y aura 2 bulletins.
En nous excusant Monsieur CARPENTIER pour ce suspens prolongé et insoutenable : 45 votes se sont exprimés : 44 « oui » et un "non".
Je vous prie, Monsieur CARPENTIER, de bien vouloir prêter le serment constitutionnel.

M. J-Cl. CARPENTIER : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur CARPENTIER.
Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé en qualité d'Echevin et vous invite à prendre place parmi nous.
Pour ce qui concerne l'Echevin suivant, nous avons reçu une seule candidature, celle de Marc DARVILLE.
Vous avez déjà reçu un document qui vous permet de voter.
Puis-je d'abord, avant que vous votiez, vérifier que tous les Conseillers communaux ont bien en main le document qui lui permet de voter pour M. DARVILLE. Qui ne l'a pas ? Tout le monde l'a. Parfait ! Les votes sont ouverts.
Le résultat des votes est le suivant pour M. DARVILLE, 4ème Echevin : 45 voix se sont exprimées ; 1 bulletin nul – 2 « blanc » - 6 « non » - 36 « oui ».
Je vous prie, Monsieur DARVILLE, de prêter le serment constitutionnel.

M. DARVILLE : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur DARVILLE. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé en qualité d'Echevin et vous prie de prendre place.
Nous avons reçu pour la fonction de Cinquième Echevin une candidature unique, celle de M. Jean-Paul DEPLUS.
Puis-je vérifier que tout le monde a bien reçu le bulletin de vote pour M. DEPLUS ?
Qui n'a pas de bulletin de vote ?
Tout le monde ayant des bulletins de vote, le vote est ouvert, je vous en prie.
45 voix se sont exprimées pour M. Jean-Pol DEPLUS : 3 bulletins sont blancs, 4 « nul » - 38 « oui ».

M. DEPLUS : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur DEPLUS. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé en qualité d'Echevin et vous prie de prendre place.
Pour ce qui concerne l'Echevin sixième en rang, une seule candidature nous est parvenue, celle de M. Jean-Pierre DUPONT.
Je vous prie dès lors de bien vouloir exprimer votre vote.
Est-ce que tout le monde a reçu un bulletin pour M. Jean-Pierre DUPONT ?
Qui ne l'a pas reçu ?
Tout le monde ayant un bulletin, les votes sont ouverts.
45 voix se sont exprimées : 4 « blanc » - 2 « non » et 39 « oui ».
Je prie M. DUPONT de bien vouloir prêter serment.

M. J.P. DUPONT : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur DUPONT. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installé en qualité d'Echevin et vous prie de bien vouloir nous rejoindre.

La fonction d'Echevin, septième en rang : une seule candidature nous est parvenue, celle de Mme Francine CRUVEILLER.
Dès lors, je vous invite à bien vouloir exprimer votre choix en faveur ou non de Mme Francine CRUVEILLER. Est-ce que tout le monde a reçu un bulletin de vote ?
Tout le monde ayant reçu un bulletin de vote, les votes sont ouverts.
45 voix se sont exprimées : 3 « blanc » - 5 « non » - 37 « oui ». En conséquence, je demande à Madame CRUVEILLER de bien vouloir prêter serment.
.
Mme CRUVEILLER : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installée en qualité d'Echevin et vous prie de bien vouloir prendre place.
Pour ce qui concerne le huitième Echevin, une seule candidature nous est parvenue dans les délais prescrits, celle de Mlle Catherine HOUDART.
En conséquence, je vous demande de bien vouloir vous exprimer en faveur ou contre Mlle HOUDART, le cas échéant vous abstenir et même griffonner.
Est-ce que tout le monde a un bulletin avec le nom de Mme HOUDART ? OK.
Les votes sont ouverts.
45 voix se sont exprimées : 2 « non » - 5 « blanc » - 38 « oui » ; en conséquence, Mlle HOUDART, je vous demande de bien vouloir prêter serment.

Mlle HOUDART : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Mademoiselle. Je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installée en qualité d'Echevin et vous prie de bien vouloir nous rejoindre.

ADOPTE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, merci et même s'il n'est pas d'usage de s'adresser au public, je prie, Mesdames et Messieurs les

membres du public, de bien vouloir nous excuser mais telles sont les règles et ce sont les règles merveilleuses de notre démocratie.

6e objet : Formation du tableau de préséance des Echevins et Conseillers communaux Secrétariat C/5

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je me dois maintenant de passer au point 6 de l'ordre du jour « la formation du tableau de préséance des Echevins et Conseillers communaux », c'est le même tableau que précédemment mais, bien entendu, viennent, en premier ordre, les Echevins par ordre de prestation de serment, je pense que cela ne souffre pas de difficultés.
Je vous remercie.

ADOPTE - 1e annexe

7e objet : Délégation du Conseil communal au Collège échevinal en matière de désignations de personnel 1e 113

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en viens alors au point 7 : « délégation du Conseil communal au Collège en matière de désignation de personnel » ; il s'agit de personnel d'exécution.
Quelqu'un demande-t-il la parole ?
Quelqu'un souhaite-t-il un vote nominatif ?
Puis-je considérer que c'est admis à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE à l'unanimité - 2e annexe

8e objet : Délégation du Conseil communal au Collège échevinal en matière de marchés publics G.F.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en viens alors au point suivant : « délégation du Conseil communal au Collège en matière de marchés » ; il s'agit de marchés publics dans le cadre du budget ordinaire et pas du budget extraordinaire ; donc, c'est comme à l'accoutumée.
Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?
Quelqu'un souhaite-t-il un vote nominatif ?

En conséquence, puis-je considérer qu'à l'unanimité, c'est accepté ?
Je vous remercie.

ADOPTE à l'unanimité - 3e annexe

9e objet : Communication de Monsieur le Bourgmestre relative à l'élection des membres du Centre Public d'Aide Sociale (CPAS) et du Conseil de Police
Secrétariat C/6

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en viens alors à ma première communication. Il s'agit du point 9, simplement pour vous indiquer, mes chers collègues, que le prochain Conseil communal qui devra nous permettre d'élire les membres du Centre public d'Aide sociale et du Conseil de Police, ce Conseil communal se tiendra le lundi 22 janvier, puisque nous sommes tenus, de par la législation, de réunir le Conseil communal le troisième lundi qui suit l'installation du Conseil communal, et dès lors, c'est bien le 22.

10e objet : Exposé de Monsieur le Bourgmestre relatif à la déclaration de politique communale

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel,
Monsieur le Procureur du Roi,
Monsieur le Commandant Militaire de la Province de Hainaut,
Monsieur le Commandant du Groupe de la Province de Hainaut,
Monsieur le Commandant du Groupe de la Gendarmerie,
Je me permettrai d'utiliser les termes qui, en principe, ne sont plus les termes d'actualité pour certains d'entre vous mais le protocole a été tapé sans tenir compte des nouvelles décisions.
Je félicite les heureux élus mais je les appellerai encore par leur grade et titre précédent, ceux actuels n'étant que plus en leur honneur.
Monsieur le Commandant de District de la Gendarmerie,
Monsieur le Représentant National de la Gendarmerie,
Monsieur le Vice-Consul,
Messieurs les Recteurs,
Monsieur le Commissaire en Chef,
Mesdames, Messieurs,

Chers Collègues, Chers Amis,

Il est des jours où la vie se montre généreuse. Elle vous offre l'occasion d'un intense moment de contentement.

Me voici aujourd'hui parmi vous, dans l'ancienne maison de la Paix, assumant avec plaisir – je ne vous le cache pas – la charge de premier magistrat de la Ville. C'est pour moi un jour heureux.

Je voudrais remercier, une fois encore, toutes celles et tous ceux qui ont rendu possible cet instant merveilleux.

Je vous associe, vous tous, chers Collègues, Echevins et Conseillers communaux qui êtes aujourd'hui récompensés d'un travail titanesque, fruit d'une vocation et de grands sacrifices.

Mesdames, Messieurs,

Le Collège que vous venez d'élire, que la sanction populaire vient de choisir, ambitionne de construire le futur.

Et, même si nous ne pouvons pas prévoir le futur, selon les mots du Prix Nobel, Ilya Priogine, nous pouvons à tout le moins le préparer !

Le Collège désire rendre la Ville de Mons prospère et heureuse, prospère et heureuse au bénéfice de tous ses habitants.

Vous le savez, le Grand Mons a le privilège d'être la Capitale du Hainaut. C'est une chance !

Mons a d'ailleurs traversé les siècles, des empires de grandeur – français, espagnol, autrichien ou hollandais.

Des noms de gens de grand renom – Louis XIV, Vauban, Paré, Racine, Guillaume d'Orange, Van Gogh, Verlaine – y sont associés.

L' étymologie du mot « capitale » nous rappelle astucieusement que le mot vient de « caput », la tête : Mons, la tête du Hainaut.

Mais pour qu'une Capitale se développe, se mue en métropole heureuse au profit de tous ses habitants, il lui faut une ambition. Le bonheur ne se reçoit pas, il se construit.

La Région wallonne avance aujourd'hui, car elle s'est gratifiée d'un Contrat d'avenir pour la Wallonie. De la même façon, le Grand-Mons doit se doter d'un projet à long terme.

Telle est l'ambition du Collège : faire du Grand-Mons une véritable Capitale.

Une Capitale humaine ; une Capitale humanisée, une Capitale humaniste, une Capitale qui sera un foyer de foisonnement intellectuel, culturel, artistique et social.
Une Capitale où les investisseurs, les artistes, les créateurs, les jeunes et les moins jeunes seront rassurés et trouveront les relais nécessaires pour s'épanouir et développer leur personnalité, leurs projets et leur vie !
Une Capitale, phare pour sa région et partenaire d'autres Villes, comme Charleroi, La Louvière, Tournai, Maubeuge ou Valenciennes ou d'autres Capitales comme Namur, Liège, Gand, Anvers, Lille ou Bruxelles.
C'est dans cet esprit que le Collège travaillera.
Ce projet de Capitale, ce projet de Ville, ce projet de vie mobilisera toute notre énergie.
Il s'articulera autour de thèmes majeurs : la sécurité, l'éducation, la culture, l'emploi, la solidarité.
En ce début de législature, je me dois de vous entretenir de ces sujets. Mais je ne voudrais pas vous ennuyer aujourd'hui avec de longs discours techniques. Je m'en tiendrai donc aux lignes de force de notre projet.
Je commencerai par la sécurité car elle conditionne le succès de notre projet.
Il y a des vérités de Lapalisse : garantir la sécurité de tous, c'est garantir à chacun sa liberté, son intégrité, son respect tant matériel qu'immatériel, tant physique que moral.
Dès que la sécurité publique est altérée, nous en souffrons tous. Mais, ce sont souvent les plus défavorisés de notre société qui en pâtissent les premiers. Premières victimes innocentes des trafics en tout genre, violences, agressions et j'en passe.
On pourrait débattre à l'infini des critères à retenir pour définir la sécurité.
Une chose est certaine. L'insécurité trouve principalement ses racines dans l'absence de lien social, dans l'atomisation des individus qui détériorent les équilibres sociaux.
Toute politique de sécurité doit donc d'abord être une politique d'égalité des chances de tous les citoyens, une politique de prévention.
Nous devons veiller à ce que chacun ait le même accès aux conditions de réussite sociale.
Le Collège consacrera beaucoup d'énergie à cet objectif.

Mais la prévention ne suffit pas. Il nous faut encore des forces de l'ordre efficaces.
Une ville heureuse est une ville où à toute heure du jour et de la nuit, on peut déambuler au gré de ses pensées et de ses rêves, s'ouvrir à l'autre lors de rencontres imprévues, jouïr des espaces publics sans contraintes ni menaces.
Aussi, dans le cadre de la réforme des polices, nous favoriserons le déploiement d'une police locale de proximité.
Des antennes de police décentralisées seront installées à 4 ou 5 endroits du Grand Mons.
La présence d'agents de quartier sera renforcée.
D'une manière générale, j'entends être le chef d'une police proche des citoyens.
Mais que l'on ne s'y trompe pas.
J'entends également être ferme.
Je suis décidé à ne laisser aucun répit à ceux qui malmènent la vie d'autrui ou portent atteinte à ses biens.
La sécurité, c'est aussi la sécurité routière.
A cet égard, en concertation avec les services provinciaux et régionaux, nous réaliserons des aménagements. Nous le ferons en particulier aux abords des écoles et des plaines de jeux ou sur des tronçons de route à risque qui traversent d'anciennes communes par exemple.
Mesdames, Messieurs, j'en viens à l'Education.
Eduquer, c'est avant tout former un être à son indépendance d'esprit, à son autonomie personnelle. C'est éclairer son chemin. C'est lui permettre de « travailler à bien penser » comme le répétait Pascal. C'est lui donner les moyens de changer la société.
Nous vivons dorénavant dans une société de la connaissance et du savoir.
Société, porteuse de progrès et d'améliorations de notre condition humaine mais société intransigeante.
Une formation solide et des connaissances de plus en plus élevées sont exigées.
Et celui qui n'est pas bien formé risque hélas de rester sur le carreau !
Mons a la tradition de l'enseignement rivée en son cœur : rappelons l'œuvre éducative des nombreux ordres religieux, et des Pouvoirs publics, à l'image de l'école normale inaugurée en 1876, moment où une institution du genre existait seulement à Liège.

Cette tradition continue. Nous possédons d'excellentes institutions scolaires. Mais, face aux exigences contemporaines, elles doivent maintenant emprunter le tracé délicat de l'évolution de notre société.
Un premier devoir des autorités publiques que nous sommes sera de garantir l'accès à tout un chacun, au savoir, à une formation quels que soient l'âge, la condition et l'origine.
Cette formation lui permettra de s'insérer dans la société, d'avoir une chance de s'épanouir, de toucher au bonheur.
Aussi tant dans l'enseignement fondamental que dans l'enseignement secondaire, l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication sera poursuivie.
Des formations dans les pôles de compétence d'avenir (biotechnologies, environnement, informatique,…) seront développées.
Alors que le chômage reste élevé, des chefs d'entreprises, mais aussi des particuliers, doivent parfois mendier pour trouver un homme de métier compétent, c'est-à-dire formé aux technologies actuelles.
Pour accroître les chances des élèves de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement technique et professionnel communal, des partenariats avec les milieux économiques seront recherchés.
Nous soutiendrons l'enseignement en alternance école/entreprise pour ces types de formation.
Un effort remarquable sera également consenti pour favoriser l'étude des langues et en particulier du néerlandais. Nous examinerons la possibilité d'échanger élèves et enseignants notamment avec la Flandre.
J'aimerais beaucoup que, dans les prochaines années, Mons soit reconnue « Ville la plus bilingue de Wallonie ». Il y a lieu de se défaire de nos préjugés.
Pour ce faire, je compte bien évidemment sur le relais de l'enseignement ! Tous les réseaux d'enseignement devront se mobiliser.
Enfin, nous étudierons aussi la possibilité de créer une Fondation pour découvrir et soutenir les Talents de Mons.
Cette fondation pourrait être alimentée financièrement par la Ville et par les milieux économiques ou les donateurs. Son objectif serait de faire éclore des intelligences davantage encore, des talents de toute nature, issus de Mons ou de sa région.

Eduquer, c'est aussi assurer à tous un « mens sana in corpore sano », pour emprunter les mots du Juvénal.
Ainsi, l'homme sage, nous dit le poète, ne demande que la santé de l'âme avec la santé du corps.
Le corps et les sports.
Une attention toute particulière sera donc réservée aux sports. Outre nos clubs phares, l'Albert au football et l'Union Mons/Hainaut au basket, de multiples clubs déploient leurs talents. Pour le Collège, tous méritent le soutien de la Ville.
Certes, il sera impossible de satisfaire toutes les demandes. Aussi, le Collège expérimentera une autre manière d'œuvrer. Pour l'édification de certaines infrastructures, vestiaires, buvettes, la Ville pourrait offrir du matériel de construction, à charge pour les associations sportives demanderesses de réaliser elles-mêmes les travaux requis. Cette technique coûterait infiniment moins cher et catalyserait une mobilisation locale porteuse de solidarité.
J'en viens à la Culture.
L'objectif du Collège est aussi que Mons devienne réellement la Capitale culturelle de la Wallonie, reconnue et appréciée. Pour ce faire, il opérera des choix stratégiques et tentera de mobiliser les forces créatrices.
A Mons, il suffit d'énoncer des noms d'institutions culturelles pour être pris de vertige. Nous sommes en plein noyau d'une potentialité exceptionnelle.
L'ESAPV, le Conservatoire royal de musique, l'Académie de musique, l'Institut St Luc, l'Ecole d'Architecture, le Mundanéum, les musées, 3 universités… et j'en passe.
Je ne doute pas que les responsables de chacune de ses institutions auront à cœur de démultiplier les initiatives culturelles originales porteuses de retombées importantes pour la Ville. Je voudrais qu'ils aident à construire cette « société des esprits » imaginée par Paul Valéry.
Nos artistes, musiciens, écrivains, peintres, sculpteurs, architectes, comédiens, auteurs, metteurs en scène, chanteurs, cinéastes, quant à eux, sont à la source de toute nos créativités. Ils veulent être soutenus et reconnus. C'est légitime.
Le Collège aussi, fourmille de projets culturels.
Alors, associons tous ces acteurs et la population à la réactualisation de notre politique culturelle à Mons.

Une politique qui permettrait aux arts d'aller à la rencontre des citoyens ; de faire un pas dans leur direction pour qu'en retour, les citoyens accomplissent le même effort. Voilà pourquoi le Collège a décidé d'organiser, dès mars prochain, des Assises sur le thème « Quelle politique artistique à Mons ». Et dès à présent, Mesdames, Messieurs, je vous invite à y participer.

Si l'éducation et la culture construisent l'Homme, un emploi le nourrit. Or, à cet égard, des difficultés demeurent. Trop peu de jobs, trop de chômage.

Le Collège entend contribuer avec détermination à la création d'emplois.

Mais, ne soyons pas hypocrites. Seule une saine prospérité économique est créatrice d'emplois stables.

Le Collège entend donc d'abord créer un climat plus favorable aux activités économiques.

Nous voulons :

- Faciliter la vie des acteurs économiques qu'ils soient indépendants, entrepreneurs, chefs d'une petite, d'une moyenne ou d'une grande entreprise ;
- Accueillir et soutenir les investisseurs ;
- Réduire la pression fiscale sur l'emploi.

Quant aux mesures de résorption du chômage, elles sont essentiellement édictées par la Région wallonne et le Gouvernement fédéral.

La Ville de Mons s'inscrira de manière active dans les projets capables de réduire l'endémique problème du chômage.

Pour accompagner les efforts de chacun en matière d'emplois, le Collège veut créer une Maison de l'emploi.

C'est-à-dire une Maison qui serait un espace où se concentreraient les services permettant aux demandeurs d'emploi et aux employeurs de se rencontrer.

Parallèlement à tous ces efforts, le Collège renforcera les mécanismes de solidarités entre les personnes.

Il existe encore trop de souffrances, de désirs étouffés, d'aspirations brisées.

Aussi, sur le plan local, nous entendons agir pour que chacun ait la possibilité de se réaliser et de vivre dans la dignité.

Cette mission incombe d'abord au CPAS, dans le cadre de ses missions spécifiques. Elle incombe aussi à la Ville et aux associations de communes.

A cet égard, nous développerons, en synergie avec les communes boraines, une série d'actions sociales, telles la remise au travail des minimexés.
L'accès à un logement décent constitue aussi un droit fondamental. Or, bon nombre de familles, en particulier les plus défavorisées, éprouvent les plus grandes difficultés à se loger correctement.
La Ville mènera une nouvelle politique du logement social.
Mesdames, Messieurs,
J'en viens à un autre aspect de la vie communale : les travaux.
De grands efforts d'infrastructure ont été réalisés ces 20 dernières années. Ils seront poursuivis mais poursuivis dans le cadre d'une nouvelle orientation qui concerne à la fois le budget des travaux et l'organisation des services communaux concernés.
Le budget d'investissement d'abord.
Sur l'ensemble de la législature, le Collège veillera à ce qu'un équilibre raisonnable soit garanti entre toutes les anciennes communes.
Les services communaux ensuite. Ils seront fortement décentralisés. Le Grand Mons sera organisé en quartiers. Pour chaque quartier, une équipe d'agents communaux sera responsable de la propreté, des travaux d'entretien, des petits aménagements et du maintien de la qualité de l'environnement.
Ils seront identifiables par la population.
Ils deviendront les nouveaux « éco-cantonniers », cela nous fait penser à nos anciens cantonniers.
Dans tous les cas, le Collège consultera la population quant à la pertinence de certains projets et un dialogue s'établira également pour fixer les modalités de réalisation de certains travaux.
Quant à la mobilité des personnes, elle est source de grands tracas, nous le savons et pas uniquement aujourd'hui.
Aussi, différents endroits du Grand Mons, nous tenterons d'apporter des réponses en ce qui concerne les parkings, les zones réservées aux piétons et aux cyclistes, à la signalisation, à la fréquence et au type de liaisons par bus, aux différents plans de circulation.
Une autre préoccupation du Collège concerne certaines catégories de citoyens qui méritent une attention toute particulière.

Nous pensons aux enfants pour lesquels nous entendons accroître les possibilités de garderies, les personnes âgées que nous voulons mieux assister ou les moins valides.

Pour ces derniers, les aménagements nécessaires pour leur permettre d'accéder aux bâtiments communaux actuels seront progressivement réalisés et ils seront systématiquement prévus lors de la construction de nouveaux bâtiments.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, pour réaliser tous ces projets, nous aurons besoin d'une administration performante et de moyens financiers importants.

L'Administration d'abord.

La décentralisation des services ne concernera pas uniquement les Travaux publics. Le Collège étudiera les modalités d'un rapprochement encore plus important entre l'Administration et la population au cœur des anciennes communes.

De grand efforts ont déjà été consentis par les Agents de la Ville pour améliorer les relations avec les citoyens. Le Collège entend poursuivre cette dynamique en particulier pour ce qui concerne les conditions d'accueil de la population, les jours et heures d'ouverture des services.

Dans ce contexte d'exigence de la qualité du service public, la formation en cours de carrière des agents communaux se poursuivra en mettant notamment l'accent sur l'accueil, la communication, les nouvelles technologies, la simplification des formalités à accomplir pour la population, la réduction des délais pour la délivrance des documents administratifs.

Quant aux moyens financiers, vous l'avez compris, les besoins sont considérables.

Malheureusement, les dépenses obligatoires qui résultent des actes posés à ce jour seront beaucoup plus importants à l'avenir. Et ce, dès cette année 2001.

Hélas, les prévisions de recettes sont sombres.

Or, le Collège veut réduire la pression fiscale sur le travail.

Nous serons dès lors contraints, Chers Collègues, de solliciter les autorités régionale et fédérale pour pouvoir équilibrer les budgets des années à venir.

Nous devrons donc gérer la Ville avec rigueur en établissant des priorités mais des priorités qui seront justes.

Nous le ferons avec la volonté d'améliorer le cadre de vie de tout un chacun. Nous le ferons également en veillant à réduire les inégalités urbaines qui existent entre certaines anciennes communes aux revenus modestes et des quartiers plus privilégiés.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, le Collège ne pourra pas agir seul. La majorité des décisions qui concernent la population se prennent hors de l'Hôtel de Ville !

Le Collège recherchera, tout naturellement, une saine complémentarité entre le pouvoir communal, l'ensemble des partenaires privés qu'ils émanent du monde économique ou du milieu associatif, les syndicats ou les institutions publiques que ce soient les Intercommunales, la Région wallonne, la Communauté Wallonie/Bruxelles ou l'Etat fédéral.

Le Collège sera surtout à l'écoute des Montoises et des Montois. Il favorisera le dialogue, les échanges, la concertation avec la population. C'est une nouvelle éthique de la discussion que nous voulons instaurer.

Parmi les actes nouveaux que nous poserons, nous organiserons des rencontres publiques entre le Collège et la population.

Les conseillers communaux pourront aussi débattre dans certaines circonstances dans les anciennes communes, ce qui serait d'ailleurs l'occasion d'entendre les préoccupations des associations et populations locales.

Mes Chers Collègues, le Collège est conscient de la confortable majorité politique dont il dispose pour agir. Toutefois, il restera à l'écoute, une écoute attentive de l'opposition.

De la confrontation constructive peuvent naître de nouvelles idées, de nouvelles conceptions, de nouveaux projets en faveur de nos concitoyens.

C'est la raison pour laquelle, à la prochaine séance du Conseil communal, le Collège proposera la mise sur pied de 10 commissions communales, composées de conseillers communaux, pour examiner en profondeur les dossiers qui vous sont soumis.

L'arithmétique électorale ne laisse que deux présidences à l'opposition, une pour chacune des familles politiques.

Dans un esprit d'ouverture et pour intensifier les débats démocratiques, la majorité a décidé de se priver de deux de ses présidences de commission et de

les proposer à l'opposition. Si celle-ci l'accepte, dans cette fonction, elle doublera son influence.
Sur le plan du comportement général, les membres du Collège s'engagent à œuvrer avec probité et impartialité.
Nous ne doutons pas d'ailleurs que telle est l'attitude de tous les membres de l'Administration communale. C'est en tout cas une exigence de l'autorité que nous représentons.
Chacun de nous, Bourgmestre et Echevins, restera accessible, bien entendu, à nos concitoyens et tentera de répondre à leurs interrogations.
Mesdames, Messieurs, je sens poindre en vous la fatigue et, avec elle, sa compagne l'ennui. Permettez-moi, néanmoins, encore un mot !
Beaucoup d'atouts, de grands espoirs et tellement d'avenir…
Le Grand Mons est prêt, aujourd'hui, à reprendre la place qui n'aurait jamais dû cesser d'être la sienne sur la scène de la Belgique et de l'Europe.
Carrefour géographique et culturel, terre d'enseignement et de nouvelles technologies, bastion de la solidarité et du progrès social, notre région a de très beaux jours devant elle.
Un potentiel de cette qualité a besoin d'une politique ambitieuse et déterminée d'une vraie ligne de conduite, c'est ce que nous voulons faire.
Tout au long de cette législature, nous allons faire en sorte que la région montoise embarque définitivement dans le train du progrès et de la modernité.
Les plus belles avancées sont d'ailleurs faites à la fois de petits pas et de grands élans.
En conjuguant les deux, la vision à long terme et les efforts modestes du quotidien, nous espérons donner un sens à notre action, mais aussi à notre vie.
Pour Mons et le Borinage, des mots comme espoir, futur, plaisir, succès ou encore confiance sont dorénavant à l'ordre du jour.
Le Collège ne cédera pas à l'inanité des honneurs : nous sommes ici pour travailler, travailler en faveur de nos concitoyens qui ont placé en nous leur confiance.
Le Collège se mettra donc au travail avec cœur et détermination dans l'espoir de rendre la Ville chaleureuse et ses habitants plus heureux.

Il se mettra au travail avec cette volonté d'œuvrer non seulement pour nous mais aussi, et peut être surtout pour nos enfants, nos petits enfants en leur préparant un monde meilleur.
Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, voilà notre projet, voilà l'enfant né que nous porterons au bout des bras de notre action commune.
Selon Max WEBER « l'affaire propre de l'homme politique, c'est l'avenir et la responsabilité devant l'avenir ». Nous pensons qu'il disait vrai.
Alors, chers amis, MONS attend tout de nous. Soyons à la hauteur !
Soyons à la hauteur avec ces fameuses vertus humanistes que sont : la force, la sagesse et la beauté.
Bon travail à tous ! Merci.

M. VISEUR, Conseiller : M. le Bourgmestre, s'il vous plaît, malgré la fatigue et l'ennui que vous avez annoncés, je voudrais prendre brièvement la parole, si vous le permettez.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

M. VISEUR, Conseiller : Merci. Le point 10 de l'ordre du jour était libellé « Exposé de M. le Bourgmestre relatif à la déclaration de politique communale », il y avait peut-être une certaine ambiguïté dans le libellé, est-ce que nous allions entendre la déclaration de politique communale ou un exposé à ce sujet ? Vous nous avez dit que vous ne vouliez pas nous "embêter" ce soir avec des détails techniques et vous avez bien eu raison ; mais vu l'ampleur de votre discours et le nombre de sujets que vous avez abordés, je suppose quand même que nous pouvons considérer ce discours comme une déclaration de politique communale.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, M. le Conseiller.

M. VISEUR, Conseiller : Mais je n'ai pas terminé, si vous le permettez, Monsieur le Bourgmestre. Et donc, vous savez que dans les assemblées parlementaires et vous le savez certainement puisque vous avez déjà eu l'occasion de les pratiquer, je crois toutes, en tout cas, toutes les francophones. Après une déclaration du Gouvernement, il y a un débat qui est organisé dans l' assemblée et c'est

exactement ce que je souhaiterais que nous organisions dans ce Conseil communal, non pas aujourd'hui évidemment mais lors d'un prochain conseil qui serait convoqué expressément pour mener un débat sur la déclaration de politique communale, c'est la demande que je formule au nom de notre groupe qui est ce soir peut-être un peu disséminé, c'est-à-dire que sachant qu'il faut 1/3 des conseillers pour que l'on soit d'accord que le conseil se convoque lui-même en quelque sorte, je demande que ce conseil prenne position sur la demande que nous formulons, de l'organisation d'un débat, ce serait d'ailleurs une première façon de faire une confrontation constructive comme vous l'avez annoncé et c'est d'ailleurs ce qui entre exactement dans nos principes et dans nos résolutions aussi. Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur le Conseiller. Par courtoisie, je vous ai accordé la parole ; mais sachez, à moins que vous pensiez que le Collège et singulièrement le Bourgmestre, manquent à tous ses devoirs, il est bien entendu qu'il était prévu non seulement de vous remettre le texte de la déclaration que je viens de formuler mais également le texte complet du programme de législature. A l'heure qu'il est, vous devez l'avoir sur votre banc ou en tout cas, il arrive et bien entendu, Monsieur le Conseiller, comme il est d'usage dans toutes les démocraties modernes, il y aura un débat, je vous remercie de l'avoir rappelé mais même sans que vous l'eussiez rappelé, nous l'aurions bien entendu mis à l'ordre du jour, ce sera fait le 22 janvier et donc je vous invite d'ici le 22, comme il est d'usage, de prendre connaissance, de préparer vos arguments et c'est avec plaisir que le Collège répondra aux questions que vous voudrez bien lui poser et c'est à la séance du 22 que nous entamerons ce débat. Ce sera une séance un peu longue mais une législature vaut bien un débat de qualité. Je vous remercie en tout cas de votre suggestion constructive, ceci est une preuve que nous pouvons nous entendre et nous comprendre entre l'opposition et la majorité. Cela étant clairement indiqué, Mesdames, Messieurs, je me dois de déclarer cette séance clôturée et je remercie encore le public nombreux d'avoir assisté à cette séance. Il est prévu que nous partagions, si vous acceptez, le verre de l'amitié. Je pense que vous l'avez mérité dans cette chaleur et ce verre est offert dans la Salle St-Georges. Quant au Collège, je le prie de bien vouloir se réunir quelques minutes à la Salle des Commissions. Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée.

En séance à Mons, le 2 janvier 2001

PAR LE CONSEIL,
Le Secrétaire communal, Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE. Elio DI RUPO.
==========